

## C'est le moment de se lancer dans des travaux à Villers-Bocage et aux alentours

Vendredi 8 juin, Alexandre Baudin de l'Inhari venait faire un bilan du protocole de rénovation Habiter Mieux, avec un message : il faut en profiter tant qu'il en est encore temps.



*Alexandre Baudin explique le parcours d'un dossier aux élus du territoire. (©La Voix Le Bocage)*

Ce protocole Habiter Mieux, il est en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 au sein de Pré-Bocage Intercom, et permet aux habitants du territoire de bénéficier d'aides financières dans le cadre de travaux de rénovation énergétique ou d'accessibilité. Les objectifs sont clairs : les économies d'énergies et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, avec des attentes en termes de volume assez important du côté de ceux qui donnent les aides, comme l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :

**« Les objectifs de l'Anah sont assez colossaux. Le but c'est de rénover au moins 60 logements par an sur le territoire, et de réaliser sur ces dossiers un gain énergétique de 25 % minimum. En 2017 on a dépassé les 40 dossiers traités, avec aussi des dossiers de perte d'autonomie en parallèle »,** explique Alexandre Baudin.

Lui, c'est le visage du dispositif. Salarié de l'Inhari, il assure les permanences d'Aunay-sur-Odon, tenues les 1<sup>er</sup> vendredis du mois de 10 h à 12 h au point info 14 de la commune et celle de Villers-Bocage le 2<sup>e</sup> mardi du mois de 14 h à 16 h, au point info 14 situé en face de la place du marché aux bestiaux. Toute l'année, il accueille les particuliers, curieux de savoir si leurs travaux de rénovation énergétique ou d'accessibilité peuvent être pris en charge, ce qui est le cas très souvent.

### Pas de barrières

En effet, tout le monde est éligible aux aides des différents organismes qui contribuent au dispositif habiter mieux, c'est-à-dire bien évidemment l'Anah et PBI, mais aussi la région, le département, les caisses de retraites et les acteurs sociaux comme la CAF ou la fondation abbé Pierre.

*Sur un projet de 20 000 € de travaux HT, l'Anah propose des subventions qui peuvent aller de 35 à 50 %, et une prime de l'État de 10 % de 1 600 € à 2 000 €.*

Viennent ensuite les aides de la région qui évoluent suivant le gain énergétique réalisé, une subvention du département en cas d'installation d'une chaudière bois et énergie ainsi qu'une avance de 6 000 € à 0 %, et enfin une prime de 500 € de Pré-Bocage Intercom.

Des aides qui sont ouvertes à tout type de publics, quels que soient les revenus :

**« Les aides s'adressent vraiment à tous les publics, d'autant qu'actuellement on est dans ce que j'appellerais une période feu vert. C'est-à-dire que c'est vraiment le moment de faire des dossiers. Pour le moment, on est qu'à 50 % des objectifs de l'Anah, avec maintenant un laps de temps de 8 à 15 jours entre de dépôt de dossier et l'acceptation, donc il ne faut pas hésiter à se lancer. »**

Renseignements au 02 31 28 59 87.